

N° de résolution  
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 20 février 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Andrée Beaulieu (siège3)

Nathalie Turgeon (siège 5)

André Benoît (siège 6)

Sont absents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)

Marc Champagne (siège 4)

Danielle Joly (siège 2)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Sont aussi présentes : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée et madame Nadia Aubin, secrétaire-comptable.

Dix-huit (18) citoyens(es) sont aussi présents(es).

**2024-02-270**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum. L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Andrée Beaulieu à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-271**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon

**VOTE :**

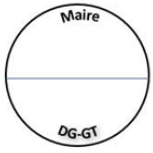
Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MOT DU MAIRE**

Le maire explique que d'ici la fin avril 2024, le conseil municipal va consulter la population pour les informer de ce qu'il prévoit faire avec la structure de l'aréna que la Municipalité a acheté en 2020. De plus, le conseil municipal est à étudier la possibilité de construire un garage municipal et que la Municipalité va déposer un projet dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'obtention d'une aide financière de l'ordre de 70 à 75% des coûts de construction.



N° de résolution  
ou annotation



---

## PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Une période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté a été mise à la disposition des personnes présentes.

### LÉGISLATIF

2024-02-272

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2023 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-273

#### HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20 H ET 8 H – DEMANDE D'APPUI ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**CONSIDÉRANT** la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSLau) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, tel qu'il appert de son communiqué de presse du 7 décembre 2023;

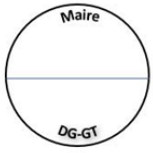
**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de services à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéros 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSLau ont été invités à y siéger;

**CONSIDÉRANT** la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

**CONSIDÉRANT** les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSLau



N° de résolution  
ou annotation



susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récoltée plus de 8 500 signatures;

**CONSIDÉRANT** la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, M<sup>me</sup> Francine Létourneau, mairesse de Nominique, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, M<sup>me</sup> Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1<sup>er</sup> février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

**CONSIDÉRANT** que malgré toutes ces démarches ni le CISSSLau ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

**CONSIDÉRANT** que de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

**CONSIDÉRANT** que les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquelles dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

**CONSIDÉRANT** que, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

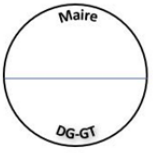
**CONSIDÉRANT** la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

**CONSIDÉRANT** que le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSLau;

**CONSIDÉRANT** que la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSLau existe à la grandeur de la province;

**CONSIDÉRANT** que malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;



N° de résolution  
ou annotation



**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSLau se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h;

**CONSIDÉRANT** le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

**CONSIDÉRANT** que l'un des dirigeants du CISSSLau affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas;

**CONSIDÉRANT** qu'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe;

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSLau);

**CONSIDÉRANT** le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

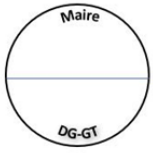
**CONSIDÉRANT** la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de M<sup>me</sup> Martine Riopel;

**CONSIDÉRANT** le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSLau de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT** que la décision du CISSSLau de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de services et/ou d'une



N° de résolution  
ou annotation



fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, deviennent difficiles à assumer à elle seule;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés;

**CONSIDÉRANT** que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU**

- De soutenir la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches.
- De soutenir la Ville de Rivière-Rouge avec les coûts associés aux démarches judiciaires visant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20 h et 8 h en accordant une contribution financière d'au moins 2 \$ par habitant, et ce, **conditionnellement** à ce que la majorité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle y contribuent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2024-02-274

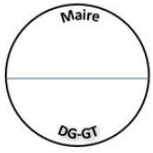
**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2401321 à C2401336** et **L2400001**



N° de résolution  
ou annotation



à L2400031 ainsi que P2400001 à P2400024 totalisant la somme de **165 301,30 \$**, soient acceptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-275

**REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1<sup>er</sup> AU 31 JANVIER 2024**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET **RÉSOLU** d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024 totalisant la somme de **37 325,86 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-276

**REMBOURSEMENT DE 20 000\$ SUR L'EMPRUNT EFFECTUÉ POUR L'ACQUISITION DE LA SABLIERE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET **RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à rembourser un montant de 20 000 \$ sur l'emprunt desdits terrains, provenant des prévisions budgétaires pour le sable non utilisé, de la vente de voyages de bois sur lesdits terrains et du surplus non affecté, soit :

Du poste budgétaire 02-330-00-622-00 - Sable/sel : 5 369 \$

Du poste budgétaire 01-279-10-000 – Autres revenus (vente de voyages de bois) : 11 369 \$

Du poste budgétaire 59-110-10 – Excédent fonctionnement affecté : 3 262 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-277

**FORMATION RBQ CONSTRUCTEUR PROPRIÉTAIRE**

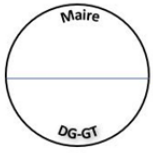
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET **RÉSOLU** d'autoriser madame Nadia Aubin, secrétaire-comptable, à s'inscrire à la formation préparatoire complète à l'obtention d'une licence de Constructeur Propriétaire de la RBQ pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et de payer la somme de 745,00 \$ plus taxes pour ladite formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



2024-02-278

**ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UN SERVICE D'ARCHIVAGE.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles désire présenter un projet dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à participer au projet de services d'archivage et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale au Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-279

**MISE À JOUR DES COMITÉS MUNICIPAUX - AJOUT DU COMITÉ MAISON DES AINÉS**

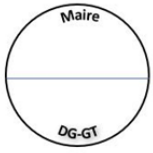
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** de mettre à jour la liste des comités municipaux en y ajoutant la Maison des Aînés.

Voici la liste des comités municipaux mise à jour :



N° de résolution  
ou annotation



<b>COMITÉS MUNICIPAUX</b> (MISE À JOUR : 2024-02-20)	
Le maire Luc Diotte siège à tous les comités de la Municipalité. Le maire suppléant André Benoît a été nommé le 14 décembre 2021.	
<b>COMITÉS</b>	<b>RESPONSABLE(S)</b>
Comité de développement économique et social	Audrey Blondin-Lebel et Andrée Beaulieu
Communications, événements et loisirs	Audrey Blondin-Lebel, Danielle Joly et Andrée Beaulieu
Culture et bibliothèque	Nathalie Turgeon et Andrée Beaulieu
Dons et subventions de la Municipalité	Danielle Joly et André Benoît
Environnement, Plan directeur de l'eau (PDE) Lac-des-Îles, plage et barrage	Danielle Joly et André Benoît
Maison des Aînés	Nathalie Turgeon et André Benoît
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Marc Champagne et Andrée Beaulieu
Ressources humaines	Audrey Blondin-Lebel et Marc Champagne
Sécurité publique et sécurité civile	Andrée Beaulieu
Urbanisme et Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Danielle Joly et Andrée Beaulieu
Voirie et aqueduc	Marc Champagne et André Benoît

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FORMATION DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LA GOUVERNANCE MUNICIPALE**

La formation portant sur la protection des renseignements personnels et la gouvernance municipale, pour les élus municipaux, se tiendra le 6 mars prochain, à 10 h à la salle municipale.

**2024-02-280**

**DEMANDE D'OFFICIALISATION DU GENTILÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite officialiser le gentilé de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon

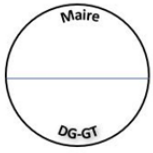
**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'approuver le gentilé des habitants de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, soit : Aimélois et Aiméloises et de faire parvenir ladite résolution à la Commission de toponymie du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





N° de résolution  
ou annotation



2024-02-281

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ) POUR  
L'OBTENTION D'UNE ÉQUIPE DE CADETS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024**

**ATTENDU qu'**actuellement il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge;

**ATTENDU que** de nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais qu'à cet effet le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire;

**ATTENDU que** les cadets sélectionnés sont des étudiants ou des diplômés en techniques policières et seraient coordonnés par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU que** le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est actuellement de 20 000\$, mais que 10 000\$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), restant donc une somme de 10 000\$ à la charge des municipalités participantes;

**ATTENDU que** la période de disponibilité de l'équipe de cadets est habituellement du lundi 3 juin 2024 au vendredi 9 août 2024;

**ATTENDU qu'**il est demandé que la municipalité désire bénéficier de l'équipe cadets pour la période estivale 2024;

**ATTENDU qu'**il est résolu que la municipalité fasse part de sa décision à la MRC avant le 1<sup>er</sup> mars 2024;

**ATTENDU que** le conseil a pris connaissance du projet d'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec 2024 soumis par cette dernière;

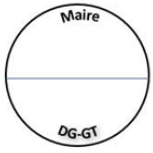
**ATTENDU qu'**afin de faciliter la mise en place du service, la MRC accepte d'être signataire de l'entente, mais que les services seront au bénéfice des municipalités locales et que celles-ci devront adhérer au fonctionnement et obligations de ladite entente;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles adhère et bénéficie de la mise en place d'une équipe cadet sur son territoire pour la saison estivale 2024, participe financièrement à sa contribution et accepte de respecter les différentes modalités de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la sûreté du Québec 2024;



N° de résolution  
ou annotation



Il est de plus résolu que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles autorise la MRC à facturer à la municipalité la somme de 10 000 \$ nécessaire à la mise en place d'une équipe cadets sur le territoire à parts égales entre les municipalités ayant manifesté leur intention et ayant adopté la résolution à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

**URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2024-02-282

**CESSION DE L'ANCIENNE ROUTE 35 À MONSIEUR PIERRE-LOU COSTERG ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION #22-11-333**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Pierre-Lou Costerg présente une demande à la Municipalité pour acquérir une partie de l'ancienne route 35, à savoir:

- Lot 6 615 776 traversant sa propriété située sur le lot 5 970 040;
- Lot 5 561 426 traversant sa propriété située sur le lot 5 970 041;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est d'accord avec cette cession puisque le demandeur entend payer tous les frais relatifs à cette cession (notaire et arpentage du terrain) ainsi qu'à obtenir toute autre autorisation nécessaire s'il y a lieu ;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'autoriser la cession desdits lots (6 615 716 et 5 561 426) à monsieur Pierre-Lou Costerg et d'abroger la résolution # 22-11-333.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

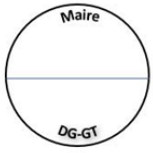
2024-02-283

**DÉSIGNATION DE L'EMPLOYÉ DÉSIGNÉ LOCAL ET SUBSTITUT - APPLICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE 2023 À 2026**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



N° de résolution  
ou annotation



**ET RÉSOLU** de désigner monsieur Daniel Bazinet pour agir à titre d'employé désigné local pour la mise en application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de nommer monsieur Gilles Dion comme substitut à l'employé désigné local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ENVIRONNEMENT**

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

2024-02-284

**PLANIFICATION PRÉLIMINAIRE – CHEMINS DE LA PRESQU'ÎLE ET DE LA TRAVERSE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles mandate au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités la conception des plans et devis pour les travaux de la réfection de la chaussée et du pavage pour le chemin de la Presqu'île et le chemin de la Traverse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-285

**APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE ET ANALYSES DES SOLS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE KIAMIKA ET LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

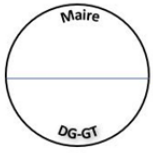
**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un appel d'offres pour la surveillance et l'analyse des sols pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de Kiamika et le chemin du Tour-du-Lac.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de publier l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats d'organismes publics (chapitre C-65.1)*, dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la Municipalité et sur le site Web de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



2024-02-286

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE KIAMIKA ET LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un appel d'offres pour l'achat de ponceaux pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de Kiamika et le chemin du Tour-du-Lac.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de publier l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats d'organismes publics (chapitre C-65.1)*, dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la Municipalité et sur le site Web de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-02-287

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE MATIÈRE PREMIÈRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE KIAMIKA ET LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un appel d'offres pour l'achat de matières premières pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de Kiamika et le chemin du Tour-du-Lac.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de publier l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats d'organismes publics (chapitre C-65.1)*, dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la Municipalité et sur le site Web de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

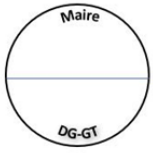
2024-02-288

**APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE CONCASSAGE DE GRANULATS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE KIAMIKA ET LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



N° de résolution  
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un appel d'offres pour des travaux de concassage de granulats pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de Kiamika et le chemin du Tour-du-Lac.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de publier l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats d'organismes publics (chapitre C-65.1)*, dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la Municipalité et sur le site Web de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS ET CULTURE**

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**COMITÉ DE COMMUNICATION**

**VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions a été mise à la disposition des personnes présentes.

2024-02-289

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Lyz Beaulieu**  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
**Lyz Beaulieu**  
Greffière-trésorière